

**Objet :** *RS - Aménagements cyclables 2023 - Demande de subventions*

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

*Barberaz*

*Barby*

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

*Challes-les-Eaux*

*Chambéry*

*Cognin*

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

*Jacob-Bellecombette*

*Jarsy*

*La Compôte*

*La Motte-en-Bauges*

*La Motte-Servolex*

*La Ravoire*

*La Thuile*

*Le Châtelard*

*Le Noyer*

*Les Déserts*

*Lescheraines*

*Montagnole*

*Puygros*

*Saint-Alban-Leyse*

*Saint-Baldoph*

*Saint-Cassin*

*Sainte-Reine*

*Saint-François de Sales*

*Saint-Jean-d'Arvey*

*Saint-Jeoire-Prieuré*

*Saint-Sulpice*

*Sonnaz*

*Thoiry*

*Vérel-Pragondran*

*Vimines*

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 109-23

objet **RS - Aménagements cyclables 2023 - Demande de subventions**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en lien avec Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 18 décembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry qui intègre le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération. Ce dernier a retenu 82 km de projets, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer.

Grand Chambéry souhaite solliciter du Département de la Savoie, voire d'autres partenaires, les subventions les plus élevées possible au titre des réalisations cyclables 2023, listées ci-dessous :

- création d'un passage inférieur sous le pont de la Trousse à Saint-Alban-Leysse, élargissement du trottoir amont en direction du parc relais de la Trousse et réalisation d'une traversée surélevée à niveau de l'avenue principale,
- réalisation d'un accotement cyclable montant avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry (RD912) entre le giratoire Bellevue et l'accotement existant (300 ml),
- aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (600 ml) rue du Prédé à Barby,
- remise à niveau du jalonnement cyclable et mise en valeur des axes structurants.

Le montant global de travaux, pour la réalisation des aménagements présentés ci-dessus, est estimé à 964 167 € HT, pour lesquels il est proposé de solliciter du Département de la Savoie, et d'autres partenaires, les subventions les plus élevées possible.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie et de mobilité,

**Vu** la délibération n° 240-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie (aménagements cyclables),

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

**Vu** l'avis de la commission mobilité du 25 avril 2023,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** sollicite du Département de la Savoie les subventions les plus élevées possible, au titre de 2023, pour la réalisation des aménagements cyclables listés ci-dessus,

**Article 2 :** sollicite d'autres partenaires d'autres sources de financement pour la réalisation de ces aménagements cyclables,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

**Article 4 :** dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **109-23**

Objet de l'acte : RS - Aménagements cyclables 2023 - Demande de subventions

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 septembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230915-lmc1H29912H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29912H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2023

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2023

Publication sur le site internet: vendredi 15 septembre 2023